

Document d'entrée en relation

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles.

PRESENTATION

La société Sully Finance 10 Rue Sully 69006 Lyon, Numéro ORIAS : 14002185 www.orias.fr, est inscrite sous les catégories suivantes :

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

· Conseiller en investissements financiers (CIF)

INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE :

· Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS BANCAIRES ET SERVICES DE PAIEMENTS

· Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

AUTRES ACTIVITES :

· Transactions immobilières

CONDITIONS D'EXERCICE DES STATUTS

Conseiller en investissements financiers

Membre de la CNEF PATRIMOINE association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Conditions de fourniture des conseils en investissement :

Sully Finance est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, Sully Finance peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

Partenaires dans le cadre de l'activité CIF :

- | | | |
|---------------------------|--------------------------------|-------------------|
| ▪ 123 Investment Managers | ▪ France Valley | ▪ Private Corner |
| ▪ Alderan | ▪ IDInvest | ▪ Sicavonline |
| ▪ Alpheys | ▪ Intergestion | ▪ Sillex |
| ▪ Chloe in the Sky | ▪ La Financière de l'Echiquier | ▪ Sofidy |
| ▪ DS Investment solutions | ▪ M Capital | ▪ Theorem |
| ▪ Eiffel Group | ▪ Nortia | ▪ Tikehau |
| ▪ Entrepreneur Invest | ▪ ODDO | ▪ Turenne Capital |
| ▪ Erasmus Gestion | ▪ Perial | ▪ Vatel Capital |
| ▪ Eres immobilier | ▪ Primonial | |
| ▪ Feefty | | |

Cette liste est en évolution régulièrement et est mise à jour chaque année.

Politique en matière de durabilité

Sully Finance a mis en place un processus de sélection des instruments financiers, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019. Pour ce faire, Sully Finance procède à l'analyse des produits qu'il entend référencer sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement SFDR ;
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie,
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les incidences négatives en matière de durabilité (PIA).

Sully Finance expliquera au client et détaillera ces différents éléments dans la suite de sa mission.

Intermédiaire d'assurance

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de [sélectionner : courtier d'assurance ou de réassurance (COA)/mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA)]

Sully Finance est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances)

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

Sully Finance travaille avec les entreprises d'assurance suivantes :

- | | | |
|-----------------------|--------------|----------------|
| ▪ Cardiff | ▪ Primonial | ▪ Selencia |
| ▪ Generali Patrimoine | ▪ Oradea | ▪ Vie Plus |
| ▪ Suravenir | ▪ SwissLife | ▪ AXA |
| ▪ La Mondiale | ▪ Eres | ▪ ERES Gestion |
| ▪ Nortia | ▪ La Bâloise | |

Liens financiers et participations

Entreprise(s) d'assurance avec la(es)quelle(s) il existe un lien financier Sully Finance détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital de Sully Finance :

- Néant

Conditions de fourniture de la prestation de conseil en assurance :

Sully Finance propose au client une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client

De façon facultative, Sully Finance est en mesure de proposer au client un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou options, un(e) ou plusieurs contrats ou options correspond(ent) le mieux ses exigences et besoins.

Sully Finance dispose d'une organisation appropriée pour garantir que les clients ne seront pas induits en erreur quant au niveau de conseil qu'ils reçoivent, et que Sully Finance leur donnera le type de conseil qui est adapté à leur situation.

Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement

Sully Finance 10, Rue Sully 69006 Lyon Tel : 04 82 53 53 72 Mobile : 06 71 78 20 45 acgs@sullyfinance.fr www.sullyfinance.fr
SARL au capital de mille Euros – RCS Lyon N° Siren 800 477 358 000 17 Code NAF 7022Z N° TVA FR79 800477358
CIF (Conseiller en Investissement Financier) N°D014318 membre de la CNCIF- Association agréée par l'AMF Immatriculé à l'ORIAS n°14002185 COA
(Courtier d'assurance ou de réassurance) immatriculé à l'ORIAS n°14002185 COPSP (Courtier en Opérations de banque et services de paiement)
immatriculé à l'ORIAS n°14002185 www.orias.fr – Sous le contrôle de l'Autorité des Contrôles Prudentiel et de Résolution – ACPR 4 Place de
Budapest CS 9245975436 PARIS CEDEX 09 Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°CPI 6901 2018
000 027 023 délivrée par la CCI de Lyon

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

Partenaires bancaires, financiers et services de paiement :

- AXA banque
- Nortia

Liste des établissements qui représentent sur l'année passée une part supérieure au tiers du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation :

- Néant

Liste des établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement ou établissements de monnaie électronique ou fournissant des services de paiement ou toute entité contrôlant l'une de ces entités ayant une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % de droits de vote ou de capital :

- Néant

Liste des établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement ou établissements de monnaie électronique ou fournissant des services de paiement ou toute entité contrôlant l'une de ces entités dans lesquels Sully Finance a une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % de droits de vote ou de capital :

- Néant

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.

Transactions Immobilières (sans manquement de fonds)

Activité régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, sous couvert de la Carte professionnelle n° : CPI69012018000027023 Valable jusqu'au : 15/04/2027 Délivrée le 16/04/2024 par : CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne

Réclamation – médiation CIF

Pour toute réclamation, le client s'adresse préalablement à Sully Finance afin de trouver une solution amiable. La réclamation s'effectuant, sur support durable, est adressée à :

Mme Anne-Cloée Gonnet-Schaller
Sully Finance
10 Rue Sully 69006 Lyon
acgs@sullyfinance.fr

Sully Finance s'engage à :

- Accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables ;
- Puis à y répondre dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui apparaît pas satisfaisante, le client peut saisir le médiateur de la consommation compétent suivant :

Au titre de l'activité de conseiller en investissements financiers :

Le Médiateur
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Sully Finance 10, Rue Sully 69006 Lyon Tel: 04 82 53 53 72 Mobile: 06 71 78 20 45 acgs@sullyfinance.fr www.sullyfinance.fr
SARL au capital de mille Euros – RCS Lyon N° Siren 800 477 358 000 17 Code NAF 7022Z N° TVA FR79 800477358
CIF (Conseiller en Investissement Financier) N°D014318 membre de la CNCIF- Association agréée par l'AMF Immatriculé à l'ORIAS n°14002185 COA
(Courtier d'assurance ou de réassurance) immatriculé à l'ORIAS n°14002185 COPSP (Courtier en Opérations de banque et services de paiement)
immatriculé à l'ORIAS n°14002185 www.orient.fr – Sous le contrôle de l'Autorité des Contrôles Prudentiel et de Résolution – ACPR 4 Place de
Budapest CS 9245975436 PARIS CEDEX 09 Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°CPI 6901 2018
000 027 023 délivrée par la CCI de Lyon

Au titre des autres activités :

CMAP – Service Médiation de la consommation

consommation@cmap.fr

Site <https://www.cmap.fr/>

39 avenue F.D. Roosevelt 75008 Paris

Assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) et garanties financières

RCP : dans le cadre de ses activités, Sully Finance a souscrit à un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle auprès de MMA COVERA RISKS 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 Police numéro N° 112 788 909.

Garanties financières : dans le cadre de ses activités, Sully Finance :

- bénéficie d'une garantie financière conformément à l'article L. 512-7 du Code des assurances de 115 000 € auprès de MMA COVERA RISKS 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9. (COA)
- bénéficie d'une garantie financière, conformément à l'article 35 modifié du décret 72-678 du 20 juillet 1972 de 110 000 € auprès de MMA COVERA RISKS 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9. (Carte T)
- bénéficie d'une garantie financière conformément à l'article L. 519-4 du Code monétaire et financier de 115 000 €, sous la forme d'un engagement de caution pris par MMA COVERA RISKS 160 Rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 (COBSP)

Traitement des données personnelles

Dans le cadre de ses prestations, Sully Finance est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le client, ce à quoi le client consent.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, Sully Finance s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre Sully Finance et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de Sully Finance sont les suivantes

Sully Finance
Anne-Cloée Gonnet-Schaller
10 Rue Sully 69006 Lyon

acgs@sullyfinance.fr

06 71 78 20 45 ou 04 82 53 53 72

Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Sully Finance 10, Rue Sully 69006 Lyon Tel: 04 82 53 53 72 Mobile: 06 71 78 20 45 acgs@sullyfinance.fr www.sullyfinance.fr
SARL au capital de mille Euros – RCS Lyon N° Siren 800 477 358 000 17 Code NAF 7022Z N° TVA FR79 800477358
CIF (Conseiller en Investissement Financier) N°D014318 membre de la CNCIF- Association agréée par l'AMF Immatriculé à l'ORIAS n°14002185 COA
(Courtier d'assurance ou de réassurance) immatriculé à l'ORIAS n°14002185 COPSP (Courtier en Opérations de banque et services de paiement)
immatriculé à l'ORIAS n°14002185 www.orias.fr – Sous le contrôle de l'Autorité des Contrôles Prudentiel et de Résolution – ACPR 4 Place de
Budapest CS 9245975436 PARIS CEDEX 09 Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°CPI 6901 2018
000 027 023 délivrée par la CCI de Lyon

Moyens de communication entre [Sully Finance] et le client

Les modes de communication à utiliser entre Sully Finance et le client sont les suivants :

- ✓ Réunions physiques
- ✓ Réunions visio
- ✓ Courrier
- ✓ Envois de courriels
- ✓ Téléphone

Mise à jour des informations

Sully Finance fait parvenir au client toute mise à jour de ces différentes informations, en lui communiquant par mail ou courrier. Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de Sully Finance.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

Je reconnais, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, que le présent document est signé électroniquement via DOCAPOSTE, lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014 et avoir signé le présent document par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer le présent document. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier au signataire de ce document n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations du signataire de document. La remise d'une copie électronique du présent bulletin directement par mail à son signataire constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de ce dernier au titre du présent document.